



Droit de la famille et étranger

Par **loreli35_old**, le **20/11/2007** à **16:46**

bonjour

je suis actuellement enceinte de 7 mois. Le père qui est étranger du Cameroun possède un titre de séjour et travail pour un an renouvelable chaque année.

Ce bébé est un miracle pour moi qui "était" stérile. Je n'ai rien imposé au père. Il semblait ok. La grossesse continuant j'apprends qu'il se vante vouloir m'enlever le bébé et l'amener au Cameroun dès qu'il sera né.

Que faire?

Comment protéger une fuite à l'étranger. Cet homme là-bas ne garderait même pas l'enfant car c'est une femme qui l'élèverait.

Si il reconnaît l'enfant comment faire pour qu'il ne puisse pas sortir avec le bébé?

Lors de la reconnaissance anticipée il a bien précisé que nous ne vivons pas ensemble.

À qui dois-je m'adresser? Par anticipation? Car peut-être que c'est du blabla mais on, ne sais jamais*

merci d'avance